

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa de l'inspecteur

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL





0471/580.708

## PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

Nr 3043

111 00 10	TE THE POST PRINCIPLE		
Rapport d'inspection - Installation électrique domesti	que BT / TE	3T existan	te
N° de rapport :			
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente — contrôle périodique			
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: CeRT ColeeN - SelAiN6			
Personne sur place :	NC		
Adresse de la visite: Leure S. May La Bet. 22	- 70,	so ve	KVIER.
Date de visite : La planta Date d'émission : Lofat fortRéférences	client :	<b></b>	
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 💆 276 bis et dérogations 💆 271	bis □ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :	0 -		
Tension d'utilisation : Protection générale du branch	ement :	Α	110
	nombre de circ	uits terminau	x: 17
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
The second secon		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	V	7	
Mesures de protection contre les contacts directs	1		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	✓		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		V	
Résistance de dispersion de la prise de terre :, l., l Ω	X	7	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indiv	iduel de l'agent	SOCOTEC E	BELGIUM asbl.
Manguements / Notes :			
& Assence de plan e lectro Due de t	insta	loha	L
* puse sais Tene chambre 2º E		Wa	· D
* Puse Sans Tene Chambre 1-t	146e.	A De	lacet
d'isolement à l'installation, C			11/
Of 150 cement a 1 mstelloss on y	iteci.	0.00	e us m
* Refixation de certains motern	· D =	Last	PI
1 representation and the second	et	1	pite.
VV	······································	0	
Conclusion:			CONTRACTOR CONTRACTOR
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochai	n contrôle nério	odiane est à	effectuer 3
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	T COTTUOID DOTE		1
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une	visite complém	nentaire est à	S
exécuter par le même organisme après mise en conformité 📈 au terme de 18	3 mois après s	ignature de l'	acte de
vente.	A STATE OF THE STA		in in
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exa	men compléme	entaire est à c	acte de exécuter
par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
			1.2

EC-E273(fr)/0215 - V8

Nom et visa du demandeur pour réception :

CUFFARO Domenico